

Avis d'Appel d'Offres National

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/...../F/2017
FOURNITURE DE MATERIEL ET INTRANTS AGRICOLES POUR
L'EQUIPEMENT DE LA FILIERE AGRO-ELEVAGE DU CEM DE KIDONZI,
EQUIPEMENT MOBILIER DU LYCEE RUHANZA ET DES ECOFOs RUTEGAMA
ET RUSANGE ET DES MATERIAUX POUR LA CONSTRUCTION DE LA
CLOTURE DU STADE ESPOIR D'ITABA

Date de publication : ...24/...5... /2017

Date d'ouverture/...26/...6... /2017

1. Objet

La Commune ITABA invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture :

Lot n°1 : Matériel et intrants agricoles pour l'équipement de la filière agro-élevage du centre d'enseignement des métiers de KIDONZI ;

Lot n°2 : Equipement mobilier du lycée RUHANZA et des ECOFO RUTEGAMA et RUSANGE ;

Lot n°3 : Matériaux pour la construction de la clôture du stade espoir d'ITABA.

2. Financement du marché

La Commune a obtenu un financement de la part du Gouvernement du Burundi appuyant le programme de la maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal. Une partie de ces sommes accordées au titre de ce projet sera utilisée pour effectuer les paiements prévus dans le cadre de l'exécution de ce marché de fourniture pour lequel cet avis d'appel d'offres est lancé.

3. Spécification du marché

La passation du Marché est conduite par Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi

Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont **en trois (3) lots** :

- **Lot n°1** : Matériel et intrants agricoles pour l'équipement de la filière agro-élevage du centre d'enseignement des métiers de KIDONZI
- **Lot n°2**: Equipements mobilier du lycée RUHANZA et des ECOFO RUTEGAMA et RUSANGE ;
- **Lot n°3** : Matériaux importés pour la construction de la clôture du stade espoir d'ITABA.

Toutes les fournitures sont à livrer dans un délai maximum de **trois mois (3)** à partir de la notification définitive du marché.

4. Condition de participation

4.1 La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions techniques, juridique et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché

4.2 Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés publics.

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

5.1 Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune ITABA en Province GITEGA, moyennant la présentation d'un bordereau de versement d'un montant non remboursable de cent mille francs (100 000 fbu) francs burundais : 50% sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50% au compte N° 1836 ouvert à la COOPEC ITABA au nom de la Commune d, ITABA. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

5.2 Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à Monsieur l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

6. Présentation de l'offre

6.1 Les soumissionnaires peuvent soumettre une offre(s) pour un ou plusieurs lots.

6.2 Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission dont le montant est précis en chiffres et en lettres :

- Quatre cent milles (400 000 FBU) francs burundais : **Lot 1** ;
- Quatre cent milles (400 000 FBU) francs burundais : **Lot 2** ;
- Sept cent milles (700 000 FBU) francs burundais : **Lot 3**

Les chèques certifiés ne sont pas acceptables.

Les offres devront être soumises à l'adresse indiquée au point 8 ci-dessus au plus tard le 26 / 06 / 2017 à **10 heures**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

7. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

8. Date limite de dépôt des offres

8.1 Toutes les offres devront être déposées au secrétariat de la Commune ITABA, **au plus tard le 26 / 06 / 2017 à 10 heures locales.**

8.2 Toute offre reçue après la date et l'heure limite ne sera pas prise en considération.

9. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants le 26 / 06 / 2017 à 10 heures locales .Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

10. Critères de qualification des soumissionnaires.

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

10.1 Au niveau administratif :

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La Caution de soumission suivant le modèle du DAO ;
3. Les Statuts du soumissionnaire (personne morale);
4. L'Attestation de non redevabilité en original délivrée par l'OBR;
5. Certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
6. Une copie du registre de commerce;
7. L'Attestation de redevabilité en original délivrée par l'INSS ;
8. Attestation de non faillite en original délivrée par le tribunal de commerce;
9. L'adresse fixe et connue du soumissionnaire.

10.2 Au niveau technique :

Le soumissionnaire doit fournir des spécifications techniques de ses produits.

Au niveau financier :

1. Le Bordereau des Prix Unitaires et Devis Quantitatifs ;
2. L'acte de soumission suivant le modèle en annexe ;
3. Le Délai d'exécution.

N.B :L'Absence ou la non-conformité de l'un des documents entraine le rejet de l'offre lors de l'analyse.

Fait à ITABA, le/...../2017
L'Administrateur de la Commune ITABA
Et Personne Responsable des Marchés Publics
NSHIMIRUMUREMYI Adolphe

